

Critère 5.1 – Valorisation de l’AAC et de la CS

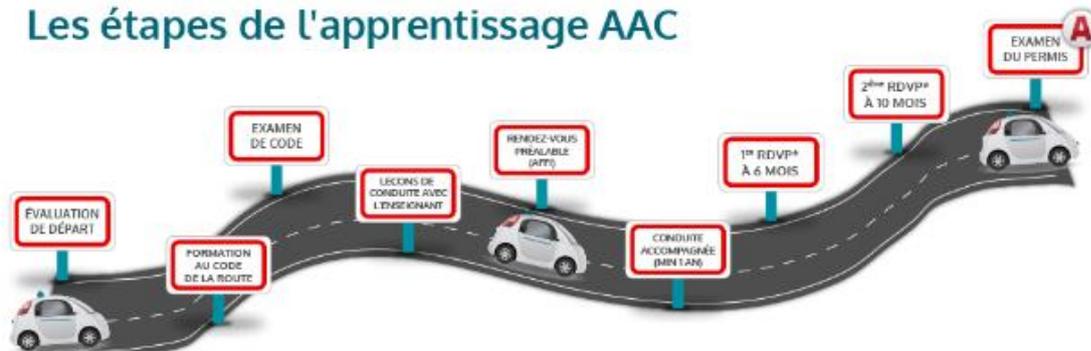
Valoriser l’Apprentissage Anticipé de la Conduite et la Conduite Supervisée

Quels sont les avantages de l’Apprentissage Anticipé de la Conduite ?

Formation accessible à partir de 15 ans, sur une durée minimale de 1 an, avec 3000kms parcourus au minimum.

- Acquérir des savoir-faire et savoir-devenir sur la durée en étant accompagné
- Plus de temps pour se former
- Rencontrer des situations de conduite et contextes de circulation variés et répétés, ce qui permet l’ancrage des automatismes.
- Avoir une meilleure gestion des situations grâce à l’expérience
- Période probatoire plus courte (2 ans au lieu de 3)
- Meilleur taux de réussite en 1^{ère} présentation à l’examen du permis de conduire (74% au lieu de 55% en filière traditionnelle)
- Pouvoir passer l’examen du permis de conduire dès 17 ans, pour une conduite seul(e) dès le jour de ces 18 ans
- Un tarif préférentiel sur son assurance « jeune conducteur ».

Les étapes de l'apprentissage AAC



Avec la formation post-permis, vous pourrez réduire votre période probatoire à 1 an et demi au lieu de 2 ans.

Quels sont les avantages de la Conduite Supervisée ?

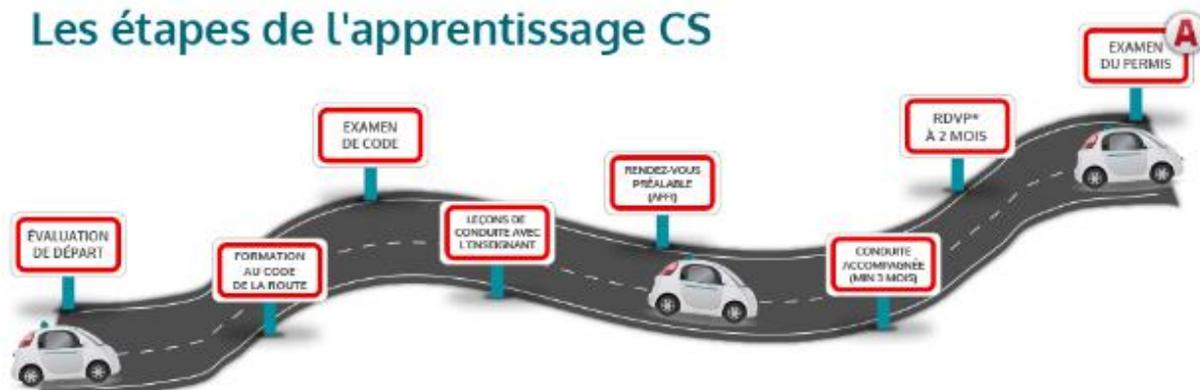
Formation accessible dès 18 ans, sans aucune durée minimale ni aucun kms minimum.

- Acquérir une expérience de conduite pour compléter sa formation initiale et, en cas d'échec à l'examen pratique, améliorer ses acquis en attendant de le repasser
- Augmenter sensiblement ses chances de réussite à l'examen du permis de conduire en 1^{ère} présentation ou à la suite d'un échec.

A savoir

La durée du permis probatoire est de 3 ans (comme pour la filière classique) : les nouveaux titulaires du permis de conduire disposent de 6 points sur leur permis et doivent attendre 3 ans sans infraction avant d'en obtenir 12.

Les étapes de l'apprentissage CS



Avec la formation post-permis, vous pourrez réduire votre période probatoire à 2 ans au lieu de 3 ans.